



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Elections cantonales

Question écrite n° 39923

Texte de la question

M. Jean-Louis Masson demande à M. le garde des sceaux, ministre de la justice, de lui indiquer le nombre des cantons où les élections cantonales de mars 1994 ont été l'objet d'un contentieux devant le Conseil d'Etat. Il souhaiterait également connaître le nombre de contentieux qui ont conduit à une annulation avec prononciation de l'inéligibilité, le nombre de contentieux qui ont conduit seulement à une annulation et le nombre de contentieux qui ont conduit à un rejet du recours.

Texte de la réponse

Le garde des sceaux, ministre de la justice, précise à l'honorable parlementaire que le nombre de cantons ayant fait l'objet d'un contentieux devant le Conseil d'Etat est de cinquante-sept. Parmi les soixante-dix affaires jugées à ce jour (sur soixante-douze), treize ont abouti à une annulation des élections, dont dix avec inéligibilité du candidat. Dans les cinquante-sept autres affaires, les décisions prononcées par le Conseil d'Etat ont conduit à la confirmation des élections.

Données clés

Auteur : [M. Masson Jean-Louis](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39923

Rubrique : Elections et referendums

Ministère interrogé : justice

Ministère attributaire : justice

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 juin 1996, page 3216

Réponse publiée le : 30 septembre 1996, page 5194